



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE COULOMMIERS

77120

ARRETE DU MAIRE

SOUS-PRÉFECTURE

1. SEP. 1978

DE MEAUX - 77100

TÉLÉPHONE : 403.00.79

Feux Tricolores : Carrefour

Avenue Léon Blum/RN34/rue de la Gare et rue M. Clavier

Nous, André GAILING, Maire de Coulommiers,

Vu le Code des Communes et notamment ses articles L 131-3 et

L 131-4

Vu le Code de la Route,

Considérant que l'amélioration des conditions de franchissement de la RN 34 par l'avenue Léon Blum dans l'agglomération de Coulommiers, nécessite l'implantation de feux tricolores,

ARRETONS

Article 1er - Le Carrefour de la RN 34 (avenue de Strasbourg) avec l'avenue Léon Blum, la rue M. Clavier et la rue de la Gare, est équipé d'une signalisation lumineuse.

Article 2 - En cas de non fonctionnement de l'ensemble des feux et la mise en clignotant jaune, la RN 34, et l'avenue Léon Blum restent prioritaires. Les véhicules venant de la rue de Melun et de la rue M. Clavier doivent céder le passage.

Article 3 - MM. le Directeur Départemental de l'Équipement, le Commissaire de Police, Chef de la Circonscription, le Commandant de Gendarmerie de Coulommiers, les fonctionnaires placés sous leurs ordres, le Gardien de Police Municipale et en général, tous les agents de la Force Publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Coulommiers, le 29 AOÛT 1978

Le Maire

Pour copie conforme

Le Maire

POUR LE MAIRE
ADJOINT DÉLÉGUÉ

signé : A. GAILING



REÇU

A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MEAUX

le 5 SEP. 1978

Le Sous-Préfet,

